



Rapporteur : M. MARTIN

47706

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Adhésions 2023

Le lundi 27 février 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, M. BRETEAU, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BOUTON (pouvoir donné à Mme ROUX), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. GUÉRET (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h55.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Pour l'année 2023, il est proposé que le Département adhère aux organismes dont la liste figure en annexe.

Ces adhésions représentent un montant total de 315 002,69 €, se répartissant comme suit :

Pôles	Nombre d'adhésions en 2023	Montant 2023 en €
Dynamiques territoriales	14	18 606,00
Construction et logistique	3	8 850,00
Direction générale des services	8	100 051,69
Délégation générale à la transformation	11	50 045,00
Solidarité humaine	8	94 529,00
Ressources	9	9 225,00
Egalité éducation citoyenneté	17	22 756,00
Territoires et services de proximité	2	10 940,00

Par ailleurs, pour les adhésions qui concernent plusieurs pôles, il est sollicité l'adhésion au Réseau Idéal, pour 23 communautés professionnelles dont le détail est joint en annexe, pour un montant de 31 283,94 €.

Décide :

- d'autoriser les adhésions pour l'année 2023 dont la liste est jointe en annexe ;
- de procéder au paiement de ces adhésions pour un montant total de 346 286,63 €, les crédits étant prévus au BP 2023 (article budgétaire 6281).

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 28 février 2023

ID : CP20231136

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation